

No 98

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI LE 27 JUIN 1925

PRIÈRES.

Onze heures a.m.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 16 courant, lequel est lu comme suit:—

Le préposé aux pétitions a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la pétition suivante, et constate qu'elle ne peut être reçue parce qu'elle entraîne la dépense de deniers publics:—

De S. L. Cates et autres, de Kyle, et autres lieux de la Saskatchewan, priant le parlement du Canada de pourvoir, au cours de la session actuelle, à l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson jusqu'à Port-Nelson, en 1925, et à toute autre dépense d'outillage à Port-Nelson, qu'on jugera nécessaire à l'établissement d'un aménagement initial du port.—M. *Carmichael*.

M. l'Orateur décide.—Que ladite pétition ne peut être reçue parce qu'elle entraîne la dépense de deniers publics.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 27 juin 1925.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable F. A. Anglin, agissant à titre de député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, samedi, le 27 juin à 11 a.m., pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. F. SLADEN,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.